## Il y a vingt ans : assemblée constitutive de la Chambre de commerce suisse en France le 16 novembre 1918

Autor(en): Schild / Dobler, Ferdinand

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Band (Jahr): 18 (1938)

Heft 9

PDF erstellt am: **29.05.2024** 

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-889090

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

# ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE LE 16 NOVEMBRE 1918

## Extraits du procès-verbal

« Le samedi 16 novembre 1918, à 16 heures, à Paris, 6, rue Chauchat, en la salle de l'Association des Anciens Elèves des Ecoles d'Arts et Métiers, se sont réunis en Assemblée Constitutive, sur convocations individuelles, les 77 signataires de la feuille de présence ayant donné leur adhésion à la Chambre de Commerce, en conformité des statuts.

« Prennent place sur l'estrade, aux côtés de M. Dobler, MM. J.-L. Courvoisier, Ch. Courvoisier, Duplan, Moricand, B. Boissier, Membres du Comité

d'Initiative.

« En ouvrant la séance, M. Dobler expose qu'il a été chargé une nouvelle fois par ses Collègues du Comité d'Initiative de présider aux délibérations de cette Assemblée, qui est le dernier acte dudit Comité. M. le Président ne peut s'empêcher de remémorer l'Assemblée tenue dans cette salle, le 25 juillet 1918, pour approuver les statuts. C'étaient, à ce moment, les jours sombres devant l'incertitude de l'issue des événements qui se déroulaient si près de Paris, alors qu'aujourd'hui la France et ses Alliés sont arrivés à une conclusion heureuse de la guerre. S'il pouvait jamais nous être formulé le moindre reproche d'avoir attendu la Victoire des Alliés pour avoir l'idée de resserrer les relations commerciales entre la France et la Suisse, nous pourrions répondre sans nul embarras que ce fut le 22 décembre 1917 qu'une première Assemblée eut lieu pour jeter les bases de la Chambre de Commerce Suisse en France. Il y a lieu de constater en outre que de nombreuses démarches préalables furent faites dès 1915 et 1916. Il serait donc facile d'aller au-devant des remarques désobligeantes éventuelles et de prouver que c'est précisément aux heures difficiles, et non pas après la glorieuse épopée finale, que la Suisse a tenu à se lier de plus en plus étroitement avec la France. »

Le procès-verbal relate ensuite la nomination, comme Président d'honneur, de M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse en France, celle de M. Ferdinand Dobler comme Président en charge

et celles des personnes suivantes comme Membres du premier Conseil d'administration :

La Société des Chocolats Suisses,

La Société Bally,

La Société Nestlé (représentée par M. Delapraz), La Société Sulzer (représentée par M. Wolfer-Sulzer),

La Société Oerlikon (représentée par M. Hirt),

MM. Louis-Gustave Brandt, Jean-Louis Courvoisier, Ferdinand Dobler, Auguste Duplan, Faucherre, Carlos Keller,

et Alexandre-Jacques Maret,

soit 12 membres au total.

Le procès-verbal se termine comme suit :

« M. le Président définit les devoirs de chacun en rappelant qu'il s'agit de travailler et que chaque Membre d'un groupe représenté dans la Chambre de Commerce devra toujours admettre que ses intérêts personnels soient subordonnés à ceux de son groupe, comme les intérêts de chaque groupe devront être subordonnés à l'intérêt général de notre Industrie et de notre Commerce suisses.

« Faisant une brève allusion à diverses critiques, faites de façon toute bienveillante, M. le Président espère vivement que les dissidents d'aujourd'hui se rallieront dans l'avenir à la Chambre de Commerce Suisse qui vient de se constituer, et qu'il pourra être dit que ses fondateurs étaient dans le vrai. Pour sa part, il a toujours eu le courage de son opinion et celui de la défendre ou de la justifier, en dehors de tout motif de nature personnelle. Après s'être excusé d'avoir ainsi défini une fois de plus les idées qui lui semblent justes, au milieu d'applaudissements, M. le Président déclare l'Assemblée levée, à 18 heures. »

Le Secrétaire :

Le Président :

SCHILD.

Ferdinand DOBLER.